

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Société de secours mutuels de St-Zacharie

Avis d'annulation de permis

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a annulé en date du 17 mars 2016 le permis d'assureur de la Société de secours mutuels de St-Zacharie, en conformité avec la Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32.

Cette annulation est effectuée à la suite de la liquidation complète et de la cessation des activités d'assurance au Québec de cette société.

Le siège de l'assureur était situé au 652, 15^e Rue, St-Zacharie, (Québec), G0M 2C0.

Depuis le 1^{er} mars 2013, la Société de secours mutuels de St-Zacharie a cessé ses activités d'assurance, ainsi que l'émission de nouvelles polices. Cette société n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités d'assurance.

Fait le 17 mars 2016

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.